



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr  
www.snpespjj-fsu.org  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>

## **Déclaration liminaire CTC des 22 juin et 04 juillet 2017**

Ce Comité Technique Central qui se déroule aujourd'hui et le 04 juillet prochain se tient à l'issue d'une année électorale intense, alors que François Bayrou, Garde des Sceaux a renoncé à son poste ministériel. Alors qu'il devait porter le projet de loi sur la moralisation de la vie publique, dite « pour la confiance dans notre vie démocratique », en délicatesse dans ses fonctions, il se voit contraint d'abandonner son portefeuille.

Après plus de 6 mois de campagne pour les primaires, la présidentielle et les législatives, le président Macron obtient à l'Assemblée Nationale la majorité absolue des sièges..

Pour autant, l'abstention massive, historique, vient contre-balancer une victoire qui n'est en rien un blanc-seing donné au gouvernement. On peut dès lors se poser la question de la confiance qu'accordent les citoyen.ne.s dans les institutions et son système représentatif.

De plus, nous avons assisté à la défaite sévère des partis au pouvoir depuis un demi-siècle et l'émergence de nouvelles forces politiques.

« Les réformes fortes », d'ores et déjà annoncées, du code du travail et d'une loi « renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » démontrent une volonté claire de renforcer les politiques libérales et sécuritaires des gouvernements précédents. Alors que le Président déclare baser son action sur la rupture, il fait, dans ces domaines, œuvre de continuité.

Oubliant rapidement les centaines de milliers de personnes qui ont défilé l'an dernier dans la rue contre la loi El-Khomri, Emmanuel Macron promet une casse du code du travail encore plus violente que la précédente, anéantissant les droits des travailleurs et des travailleuses au profit du patronat et des actionnaires. Le code du travail garantit l'égalité de traitement pour les salarié.e.s, ce principe républicain sera piétiné par l'inversion de la hiérarchie des normes. Peut-on imaginer un code civil ou pénal différent selon les communes, les territoires ou les régions ? Peut-on imaginer des statuts de la fonction publique dif-

férents au gré des services et des missions ? Il s'agira une nouvelle fois de régressions sociales fortes contre les acquis sociaux obtenus de haute lutte par nos aîné.e.s et dont les familles et les jeunes dont nous nous occupons seront les premières victimes. Le SNPES-PJJ/FSU, fidèle à ses convictions et ses valeurs, mobilisera les personnels de la PJJ contre ce projet afin de voir préserver les droits des salarié.e.s, du secteur publique, comme du privé.

Par un autre aspect mais dans la même logique, le gouvernement souhaite faire adopter un projet de loi intégrant des dispositions de l'état d'urgence dans la loi ordinaire, créant ainsi un état d'urgence permanent. Alors que les rapports, dont celui récent de l'Assemblée Nationale, se multiplient pour dénoncer son inefficacité en matière de lutte contre le terrorisme, il persiste et signe. En s'attaquant une fois de plus aux libertés fondamentales et individuelles, ce projet de loi visera de nouveau les mouvements sociaux, les classes populaires, les migrant.e.s, les minorités...dont font partie les jeunes pris.e.s en charge par la PJJ. Depuis 18 mois, prenant appui sur l'arsenal pénal antiterroriste déjà conséquent, des pouvoirs considérables ont été donnés à la police, aux préfets, avec les dérives que l'on connaît tels que les violences policières, les assignations à résidence abusives, les contrôles aux faciès... Cette loi entérinera une nouvelle surenchère sécuritaire que le SNPES-PJJ/FSU continuera de dénoncer et combattre avec ses partenaires syndicaux et associatifs.

Face à ces transformations sociales capitales et à celles qui ne sont pas encore annoncées, la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse a un rôle d'importance à jouer au sein du ministère de la Justice. Il est aujourd'hui essentiel de rappeler la place cruciale tenue par la PJJ auprès des jeunes en grande difficulté, en tant que service public d'éducation, c'est cela qui devra être réaffirmé, auprès du nouveau Garde des Sceaux. Le SNPES-PJJ/FSU l'a toujours défendu et continuera de le faire haut et fort dans toutes les instances de dialogue social, à tous les niveaux de concertation. La volonté de prendre en compte les besoins individuels des jeunes au travers de prises en charge individualisées et pluridisciplinaires est essentielle. Notre identité professionnelle doit être défendue.

Ce CTC se déroule comme si de rien était mais pourtant dans un moment politique particulier pour le ministère de la justice où la direction de la PJJ n'est pas en capacité de répondre à nos interrogations légitimes quant aux futures orientations de notre institution.

Lors de ce CTC est présenté le bilan de formation 2016, initiale et continue. La question de la fin de la pré-affectation des éducateurs et éducatrices en forma-

tion initiale reste le sujet sensible tant l'actualisation des contenus de formation est un enjeu crucial pour ces futur.e.s professionnel.le.s, au plus près des missions de la PJJ. Notre organisation sera vigilante quant à l'élaboration de ces contenus, d'autant que la réforme de la filière socio-éducative, si elle est mise en œuvre en février 2018, en modifiera profondément le fond. Pour terminer sur la formation, nous faisons le constat que la problématique de la radicalisation a pris une place importante, tant en terme de contenu que de moyens dans le programme de formation continue, au détriment d'autres problématiques. D'une façon générale, les formations liées aux orientations nationales et à l'amélioration des performances professionnelles laissent de côté les formations qui contribuent à l'épanouissement personnel, gage d'un meilleur engagement professionnel.

Pour faire lien avec la suite de l'ordre du jour, le Plan National de Formation 2018 prévoit une place très importante au programme Santé et Sécurité au Travail. Comme nous vous l'avions déjà précisé lors de la présentation de la maîtrise des risques, il nous paraît essentiel d'examiner en amont les conditions de travail des personnels avant de penser à mettre en place des mesures de « réparation » tel que le plan STT, très en décalage avec ce que vivent les collègues. Il en va de même du logiciel emploi du temps, outil de l'administration, qui ne viendra en rien régler les difficultés du travail quotidien en hébergement et risque au contraire de casser les collectifs de travail, comme nous avons déjà pu vous l'indiquer lors des réunions préalables.

Se concentrer essentiellement sur les outils techniques, les tableaux à remplir en lieu et place de relations entre collègues au sein d'une équipe évacue la question des missions, le rôle et les fonctions de chacun et chacune au sein de notre institution.

Enfin, nous tenons à vous alerter solennellement sur la hausse constante du nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s depuis le 1er octobre 2016. Cette situation vient à elle seule démontrer, s'il en était encore besoin, le durcissement de la législation concernant les mineur.e.s depuis nombre d'années ; législation qui tend à s'aligner de plus en plus sur celle applicable aux majeur.e.s. Le contexte actuel de lutte contre le terrorisme a entraîné un durcissement de la politique pénale même pour les délits de droit commun. Les mineur.e.s comme les majeur.e.s en font les frais. Le SNPES-PJJ/FSU continuera de dénoncer les procédures rapides, l'augmentation des possibilités de placement sous contrôle judiciaire ou encore les détentions provisoires qui facilitent l'incarcération des enfants et continuera de prôner la primauté de l'éducation sur le répressif dans toutes les prises en charge. Lors de ce CTC, un projet de note relative à l'action

éducative conduite par le milieu ouvert auprès des jeunes détenu.e.s nous est présenté. Ce sera de nouveau l'occasion pour notre organisation syndicale de rappeler notre conception de la prise en charge des mineur.e.s incarcéré.e.s et de la nécessité de les suivre lors de leur incarcération hors des lieux de détention.

A l'issue de la déclaration, le SNPES-PJJ/FSU a tenu à interpeller l'administration au sujet de l'ASP (rémunération des jeunes bénéficiant du statut de la formation professionnelle). En effet, suite à un changement de réglementation, les mineur.e.s isolé.e.s ne disposant pas de papiers d'identité certifiés et les jeunes majeur.e.s, ne peuvent plus prétendre à la rémunération de formation.

Notre Organisation Syndicale a interpellé la DPJJ depuis de nombreuses semaines et notamment le 7 juin à l'occasion de la CAP des professeur.e.s techniques. Ce dossier devait être traité en priorité par l'administration, ce qui a été le cas pour les jeunes majeur.e.s. En ce qui concerne les MIE, nous avons appris ce jour qu'une nouvelle région était touchée par ce blocage.

Nous avons solennellement demandé que la DPJJ règle au plus tôt ce problème qui nuit à la prise en charge éducative et porte préjudice aux jeunes au quotidien.

L'administration se dit préoccupée par cette situation et s'engage à intervenir dans les meilleurs délais.

